



Se defendre du harcelement

Par **COCCINELLE**, le **13/11/2008** à **20:07**

bonjour
je suis harcelée chez moi par l'ex femme de mon compagnon qui est en divorc
j'ai été agressée chez moi par elle ; j'ai déposé plainte auprès du procureur, aucune réponse
elle est venue m'insulter dans ma rue auprès de mes voisins, les interrogeant sur mon emploi du temps, mes horaires de travail , j'ai redéposé plainte auprès du procureur, aucune réponse
elle a trouvé mon numéro de portable et m'a insultée dessus par sms et harcelée par appels répétitifs, j'ai déposé une main courante
mes voisins ont accepté de me faire une lettre relatant les insultes qu'elle leur rapporte sur ma personne
que dois je faire à présent ? à qui dois je envoyer ces lettres ? AU procureur ? à un avocat ? combien cela va t'il me couter si je me fais défendre par un avocat ?
MERCI DE VOTRE AIDE

Par **Marion2**, le **13/11/2008** à **22:48**

Bonjour,
Vous dites avoir été agressée chez vous, mais de quelle façon ?
Comment a t'elle pu obtenir votre n° de portable ?
CDT

Par **chantal**, le **14/11/2008** à **10:24**

bonjour
j'ignore TOTALEMENT comment elle a eu mon portable...ce que je sais c'est que j'ai été amenée de ce fait à changer de numéro
elle a sonné un soir chez moi à minuit ; j'ai cru que c'était mon fils qui avait oublié ses clefs, j'ai ouvert, elle a cherché à rentrer et m'a bousculé dans le couloir, j'ai pu la repousser et fermer la porte
avez vous des conseils à me donner ?
CDLT

Par **chantal**, le **14/11/2008** à **10:45**

bonjour rnj'ai porté plainte (main courante à la gendarmerie de ma ville) car ils disent que les plaintes doivent être envoyées au procureur rnj'ai adressé 2 plaintes au proc sans nouvelles depuis fin septembrè rnà présent dois je prendre un avocat ? ou attendre que le proc me réponde !!??

Par **Marion2**, le **14/11/2008** à **10:52**

Bonjour,rnIl faut envoyer le plainte au procureur de la république en recommandé AR, Il n'y a pas de raison qu'elle n'aboutisse pas.rnCordialement.rnrnPour nanourn_____rnrnL'Aide Juridictionnelle totale ou partielle est conditionnée par les revenus.

Par **chantal**, le **14/11/2008** à **11:00**

MERCI POUR VOS REPONSESrnje vais ré écrire au procureur en y joignant cette fois les déclarations que mes voisins m'ont faitesrncordialement à vous

Par **chantal**, le **14/11/2008** à **11:41**

on m'a dit que la main courante ne faisait pas grand chose dans ce genre de harcèlementrnj'ai déposé une main courante dans le but de me faire connaître du commissariat, puisqu'elle vient souvent dans mon quartier...hélasrnmes voisins, adorables sont avec moi et ont accepté de témoigner...rnnon m'a dit que mon courrier au procureur aurait plus de poids avec des témoignages car hélas, ils ont plein de plaintes de ce stylernnon m'a aussi conseillée de prendre des photos (quand c'est possible) rnrnvoilà...merci en tout ca de vos conseils..je vous tiens au courant dès que j'ai des nouvellesrnrnmerci pour le conseil de la maison des avocats ou du droit et je vais voir aussi si je n'ai pas possibilité d'un avocat (?) auprès de mon assurance maison ou ma mutuelle (!?)